

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19-0031780

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4391 Société : Retraité(e)

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : BERRADA Assia

Date de naissance : 1/01/1946

Adresse : 26 Bd Houphouët Boigny - Casa

Tél. : 0661134723 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mervem ALAMI KAMOUZI
Ophtalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tél: 0522 85 25 12

Date de consultation : 12/10/2023

Nom et prénom du malade : Benada assia Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Cancer du sein gauche + vice de réfraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 26/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.10.23	FO au V3M		350,00	 Dr. Nerveem ALA-M KAMOUZI Ophthalmologiste 117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome Casablanca - Tel: 0522 85 25 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE INTERNATIONALE DE CASABLANCA 24, Rue Centrale (Markazia) et Rue 41 Hansali (Ex Commandant Prevosti) Casablanca - Tel: 0920347012	12.10.23	114,59

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

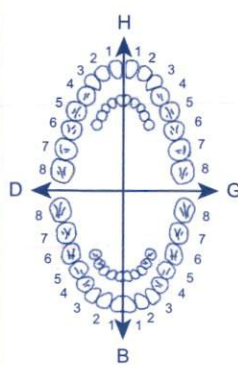
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Mod'optique 364, angle Mustapha El Maani Rue d'Agadir - Casablanca Tel/Fax: 05 22 63 45 GSM: 066 88 68 04 modoptique@menara.ma	26.10.2023					4500,00 H

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

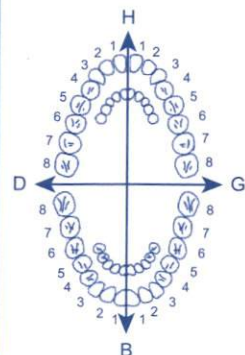
O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



الدكتورة مريم العلمي القموري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

رأبؤ الشبكية - الليزر

جراحة الجلابة

12 Octobre 2023

Casablanca, le في الدار البيضاء,

Mme BERRADA Assia

1/ MONOPROST : [Qte : 2]

1 goutte à 20 heure pendant 2 mois.

2/ TRAVATAN : [Qte : 4]

1 goutte à 20 heure pendant 4 mois.

3/ XOLA : COLLYRE [Qte : 4]

1 goutte à 8 heure et 20 heure pendant 4 m

4/ XILOIAL FORTE : [Qte : 2]

1 goutte 4 fois / jour et à la demande pendant 2

alterner

5/ XILOIAL ZÉRO : [Qte : 3]

1 goutte 4 fois / jour et à la demande pendant 3

les deux yeux



Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178,90 DH



زولا

Xola®

Lot: YK0309
Fab: 09 21
Exp: 09 23

PPV: 95 DH 20

HARMAC INTERNATIONAL
DE CASABLANCA
14, Rue Centrale (Marhaba) et Rue
El Hansali (Ex Co. El Provosty)
Casablanca - Tél: 0522 85 25 12

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tél: 0522 85 25 12

117, زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12

زولا®
Xola®

Lot:

Fab: A 0 1 3 8

Exp: 0 1 2 3

0 1 2 5

PPV: 95 DH 20

زولا®
Xola®

Lot: Y K 0 3 1 2

Fab: 0 9 2 1

Exp: 0 9 2 3

PPV: 95 DH 20

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophtalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



الدكتورة مريم العلمي القموري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلالة

12 Octobre 2023

Casablanca, le في الدار البيضاء،

Mme BERRADA Assia

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL :

OD = - 1.00 (- 1.50 à 95°)

OG = Plan (- 1.50 à 80°)

VP :

ODG = Add : + 2.50

Mod'optic
364, angle Mustapha El Maani
& Rue d'Agadir - Casablanca
Tél/Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 0661 88 58 04
modoptic@menara.ma

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophtalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tél: 0522 85 25 12

117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما- الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12

Mod'optic

Opticien - Optométriste
Diplômé de l'Institut des Arts et Métiers
de Bruxelles
Lentilles de contact
Lunettes de correction et solaires
Examens de la vue

Mme BERRADA ASSIA

FACTURE CLIENT N° : F23/2532

Date : 26/10/2023

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : **BERRADA ASSIA**

Date de naissance : 27/02/1946

N° sécurité sociale :

N° d'adhérent :

Assuré :

Régime :

Prescrit par :

Docteur : **ALAMI KAMOURI MERIEM**

Finess :

En date du : 12/10/2023

Corrections :

VL D. Sph: -1.00 Cyl: -1.50 Axe: 95° Add: +2.50

VL G. Sph: 0.00 Cyl: -1.50 Axe: 80° Add: +2.50

VP D. Sph: +1.50 Cyl: -1.50 Axe: 95°

VP G. Sph: +2.50 Cyl: -1.50 Axe: 80°

Libellé	Prix facturé	Code TIPS	Base	Rembt. 60%	Compl.	Assuré
INDO ACTIVA INDOFIN Org SUPER CLEAR	1750.00					1750.00
INDO ACTIVA INDOFIN Org SUPER CLEAR	1750.00					1750.00
MONTURE	1000.00					1000.00
TVA (20%) (Dh)	750.01					
TOTAL TTC (Dh)	4500.00					4500.00
NET A PAYER par l'assuré (Dh)	4500.00					

Mentions légales

Mod'optic
364, angle Mustapha El Maani
& Rue d'Agadir - Casablanca
Tél/Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 0661 88 58 04
modoptic@gmail.ma